

**Procès-Verbal
Conseil Municipal du 3 mai 2023**

Date d'envoi de la convocation : 27/04/2023
Date d'affichage de l'ordre du jour : 27/04/2023

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Secrétaire de séance : Alain LECHEVALIER

Le trois mai deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Aurélie LEPREVOST, M. Philippe TARDIF, M. Guy FEUARDANT, M. Michel PACILLY, M. Edouard MABIRE, M. Alexandre GOSELIN, M. Yves-Marie DROUET.

Absents : Mme Amélie BLANCHEMAIN (a donné pouvoir à Michel PACILLY)
Mme Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à Sylvie CAILLOT)
M. Charles DAVY

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2023 :
Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents, le procès-verbal est approuvé.

Madame le Maire demande d'ajouter l'objet suivant à la réunion de Conseil :

- Matériel informatique Groupe Scolaire – Devis SPID Informatique
 - Adhésion 2023 FAJ FSL
 - Isolation logement communaux – demandes de subvention
 - Service commun du Pôle de Proximité - Tarification
- Les nouveaux objets porteront les numéros 5, 6, 7 et 8

Informations du Maire

- Balisage Parking Ecole - Mammobile 15 mai 2023
- Cérémonie du 8 mai
- Repas des Aînés

01 Logiciel Cimetière 3D Ouest – Validation devis renouvellement contrat maintenance annuelle

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société 3D OUEST signé par ses soins pour le renouvellement du contrat de maintenance annuelle du logiciel du cimetière qui s'élève à 190.42 € HT jusqu'à la fin de validité du contrat soit le 09/12/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE la signature du devis de la société 3D Ouest pour la maintenance annuelle du logiciel de cimetière qui s'élève à 190.42 € HT jusqu'au 09/12/2025 ;
AUTORISE le Maire à effectuer les règlements annuels s'y afférents jusqu'à la fin du contrat.

02 Manche Numérique – Convention d'occupation domaine privé communal / déploiement FFTH

Le syndicat mixte Manche Numérique, procède à la mise en place de son réseau utilisant une nouvelle technologie filaire basée sur la fibre optique pour assurer la desserte des foyers, entreprises et sites publics du département de la Manche. Pour les besoins de son activité, Manche Numérique doit procéder à l'implantation d'un local technique ainsi que les ouvrages nécessaires permettant son fonctionnement.

Afin d'établir son réseau, Manche Numérique sollicite auprès de la Commune l'autorisation d'implanter une partie de ladite infrastructure sur le domaine privé communal.

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention d'occupation du domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le tracé du réseau de télécommunications électroniques de Manche Numérique sur la commune, la convention présentée et en avoir délibéré,

AUTORISE le syndicat mixte Manche Numérique à implanter une « dépendance », exploiter et entretenir les ouvrages constituant ledit réseau sur son domaine privé communal ;
CHARGE le Maire de signer la convention d'occupation du domaine privé communal avec le Syndicat Mixte Manche Numérique pour le déploiement de la fibre optique sur la commune.

03 SDEM50 – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – Travaux de remplacement chaudière / conversion / GTC

Le Syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM50) propose aux Communes qui le souhaitent d'adhérer à un groupement de commande consistant à assurer la mise en place de GTC et /ou le remplacement des chaudières fioul ou gaz vétustes ou d'équipement de chauffage électrique vétustes par des équipements de chauffage faisant appel à des énergies renouvelables de type chaudière à granulés ou pompe à chaleur.

La commune nécessiterait de la mise en place d'une Gestion technique centralisée (GTC) dans les bâtiments du groupe scolaire.

Le SDEM50 aura pour mission de recueillir les besoins de la commune, lancer le marché d'études techniques, réaliser les actions nécessaires à la préparation, à la conclusion et à la signature du marché ou du bon de commande, d'assurer l'exécution et la réception des travaux.

Le SDEM50 ne percevra aucune rémunération pour sa mission. La Commune supportera les coûts induits par la conception et l'exécution de l'opération, en fonction des prestations et travaux réellement réalisés.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la convention et en avoir délibéré,
DECIDE de confier au SDEM50 un mandat de maîtrise d'ouvrage visant à la **mise en place d'une GTC dans les bâtiments du groupe scolaire** ;
AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SDEM50.

04 CA Le Cotentin – Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes Exercices 2017 à 2020

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier en date du 29 décembre 2022, la Chambre régionale des Comptes de Normandie a transmis son rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour les exercices 2017 à 2020. Après présentation au conseil communautaire du 26 janvier 2023, le conseil municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le rapport et en avoir délibéré,
PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Normandie relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour les exercices 2017 à 2020,
CHARGE le Maire de transmettre à la Communauté d'Agglomération du Cotentin la délibération relative à cette décision.

05 Matériel informatique Groupe Scolaire – Devis SPID Informatique

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société SPID Informatique de Saint-Lô d'Ourville pour l'acquisition de 6 ordinateurs portables Acer Extensa 15 EX215-31 destinés au groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré,
VALIDE la proposition de la société SPID Informatique de Saint-Lô d'Ourville pour un montant de 2 754.00 € HT ;
AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

06 Adhésion 2023 FAJ FSL

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2023 les adhésions au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'adhérer à ces fonds pour l'année 2023, selon les conditions suivantes :

- FSL : 0.60 € x 716 habitants = 429.60 €
- FAJ : 0.23 € x 716 habitants = 164.68 €

AUTORISE le Maire à mandater les dépenses inhérentes à ces fonds.

07 – Logements communaux – Travaux d'isolation réalisés en Régie

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que des travaux d'isolation par flocage des logements communaux de la mairie et des écoles soient réalisés en régie par l'agent technique de la commune.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète.

7000 € ont été budgétés sur le budget communal 2023 pour effectuer ces travaux d'isolation en régie.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions de l'Etat (DETR) pour aider à financer ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux d'isolation des logements communaux par l'agent technique de la commune ;

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions de l'Etat (DETR) pour aider à financer ces travaux réalisés en régie.

08 – Service commun du Pôle de Proximité de la Côte des Isles – Tarification des activités « Bouge en Côte des Isles

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, la création du service commun au 1er janvier 2019 entre les communes de la Côte des Isles afin de maintenir la solidarité et d'assurer collégialement les services rendus à la population et aux communes de l'ancienne communauté de communes.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de tarification des activités « Bouge en Côte des Isles » présenté en Commission de territoire le 06 avril 2023.

ACTIVITES	Tarif territoire	Tarif Hors 3CI	Tarif adhérent local jeunes
1 Jeux de Plage	3,00 €	3,00 €	2,00 €
2 Sports collectifs en salle	3,00 €	3,00 €	2,00 €
3 Sports de raquettes	3,00 €	3,00 €	2,00 €
4 Sports de combat	3,00 €	3,00 €	2,00 €
5 Sports artistiques	3,00 €	3,00 €	2,00 €
6 Tir à l'arc	3,00 €	3,00 €	2,00 €
7 Rando VTT	3,00 €	3,00 €	2,00 €
8 Tournoi play station	3,00 €	3,00 €	2,00 €
9 Tournoi baby foot	3,00 €	3,00 €	2,00 €
10 Jeux de société	3,00 €	3,00 €	2,00 €
11 Grand jeu extérieur (2 jours)	10,00 €	10,00 €	6,00 €
12 Cinéma	3,50 €	5,00 €	2,00 €
13 Equitation BC	5,00 €	12,00 €	3,00 €
14 Golf (prestation de 2h) (10 enfants max) moins de 4 = annulation	5,00 €	12,00 €	3,00 €
15 Tir à l'arbalète (14 ans)	4,00 €	12,00 €	3,00 €
16 Char à voile Portbail (la séance)	7,00 €	16,00 €	6,00 €
17 Voile Portbail (la séance)	8,00 €	20,00 €	6,00 €
18 Voile Club nautique de Barneville Carteret	8,00 €	20,00 €	6,00 €
19 Voile catamaran Portbail (la journée)	8,00 €	20,00 €	6,00 €
20 Kayak simple Portbail (2 heures)	7,00 €	20,00 €	6,00 €
21 Kayak double Portbail (2 heures)	7,00 €	20,00 €	6,00 €
22 Aviron Barneville Carteret(la séance)	7,00 €	20,00 €	6,00 €
23 Paddle	8,00 €	20,00 €	6,00 €
24 Surf avec 1 moniteur à Hattainville	10,00 €	25,00 €	8,00 €
25 Activité EPN (1 séance- 2h00)	2,00 €	5,00 €	1,00 €
26 Piscine Océalis la hague - Bus 55 pasagers	5,00 €	10,00 €	3,00 €

27	Piscine les pieux	5,00 €	10,00 €	3,00 €
28	Bowling (2 parties et location chaussures offerte) - BUS 55 passagers	8,00 €	15,00 €	5,00 €
29	Laser game (2 parties et 1 offerte) - Bus 55 passagers	10,00 €	25,00 €	8,00 €
30	Accrobranche	15,00 €	35,00 €	10,00 €
31	Escape Game (groupe de 6 personnes)	10,00 €	25,00 €	8,00 €
32	Evenement sportif professionnel	6,00 €	20,00 €	4,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la tarification proposée et en avoir délibéré,
 APPLIQUE dès le 1^{er} juillet 2023, les tarifs proposés ci-dessus,
 AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions Diverses :

- Transport CAP Cotentin
- Prochaine réunion le 09 Juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Aux Moitiers d'Allonne, le 3 mai 2023
 Le Maire, Michèle SONILHAC

Le Secrétaire de séance

